

GMLR

Droits d'enregistrement, Droits de renouvellement

Le registre professionnel de la GML comporte 2 catégories de membres, déterminées par le règlement du GMLR :

- A. Les membres musicothérapeutes dénommés « Musicothérapeute GML »
- B. Les candidats à l'enregistrement dénommés « Candidats au GMLR »

Pour les membres musicothérapeutes, les droits d'entrée pour l'enregistrement sont de 100€
Les droits de renouvellement, après 5 ans, sont de 50€.

Pour les candidats à l'enregistrement, les droits d'entrée pour l'enregistrement sont de 50€, les droits de renouvellement, après 3 ans, sont de 30€.

	Droits d'entrée	Durée	Droits de renouvellement
Musicothérapeute GML	100€	5 ans	50€ (pour 5 années)
Musicothérapeute GML « upgrade » pour candidats à l'enregistrement déjà enregistrés	60€	5 ans	50€ (pour 5 années)
Candidat à l'enregistrement	50€	3 ans	30€ (pour 3 années)